

Dotation de Solidarité Urbaine - Interpellation de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je donne la parole à M. JACQUEMIN pour son interpellation.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, merci. Je voulais aborder, par cette interpellation, le sujet de la Dotation de Solidarité Urbaine qui a beaucoup fait parler d'elle. Mon propos n'est certainement pas de vouloir réinstruire un débat sur un certain nombre de choses qui ont fait l'objet de bien des contestations. Nous allons être en bonne place je crois sur la liste des villes qui seront bénéficiaires de cette dotation. Je ne demanderai pas si c'est parce que nous sommes une ville pauvre, je ne demanderai pas si c'est parce que nous sommes une ville mal gérée, je ne demanderai pas non plus si nous sommes une ville défavorisée par le sort, par son bassin d'emploi ou par son activité économique, laissons ces questions-là ouvertes, cela n'est pas mon propos. Rappelons simplement qu'il y a moins de 20 ans, dans nos projets de développement, nous nous inscrivions bien souvent dans une compétition par exemple avec Grenoble, mais passons.

Notre groupe «une Ambition pour Besançon» Monsieur le Maire, à bien des occasions et notamment lors des débats budgétaires, a mis en évidence la difficulté de votre gestion à réaliser une politique de développement à travers la réalisation d'investissements importants et d'infrastructures.

Aussi je me demande et c'est une proposition que je vais au Conseil Monsieur le Maire, s'il ne serait pas bon au fond de se dire que cette Dotation de Solidarité Urbaine pourrait venir conforter la politique d'investissement de cette ville.

Ma deuxième suggestion est de dire qu'il faut effectivement garder l'affectation de cette dotation à des fins plutôt sociales et à un moment où la politique de la culture qui s'est engagée sans d'ailleurs être tellement discutée au sein de ce conseil ni non plus tellement discutée avec les partenaires actifs du déploiement de la politique culturelle de cette ville, je me demande si nous ne pourrions pas essayer de consacrer cette dotation de solidarité à un investissement au profit de la culture qui reste pour nous un grand moyen d'associer la population la plus large possible à des manifestations culturelles. Rappelons aussi que la culture doit être un des moyens de pratiquer la réinsertion sociale et je vous proposerai, chers collègues, de profiter de cette occasion pour engager la réalisation d'un auditorium.

Je crois qu'un auditorium est un élément structurant d'une politique culturelle. Cet auditorium qui pourrait plus que doubler les capacités d'accueil dont nous disposons, aujourd'hui ne peut que profiter à l'accès au plus grand nombre de manifestations culturelles. Je pense que vous pourrez en convenir. Que ce soit pour les jeunes dans les manifestations de rock, de jazz, que ce soit pour d'autres populations, il me paraît nécessaire aujourd'hui pour enrayer la politique de régression à l'égard des activités culturelles. Cela serait de nature, Monsieur le Maire, non pas à s'inscrire dans un schéma de suppression, mais dans un schéma de redynamisation d'une politique culturelle pour notre ville et également de rayonnement. A Mulhouse, il va se faire un grand équipement de cette nature, Montbéliard y réfléchit actuellement ; comment pouvons-nous pour le profit du plus grand nombre de Bisontins et de nos concitoyens, rester à l'écart d'un tel investissement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois, Monsieur le Député, que vous profitez simplement de l'attribution probable prochaine de la DSU pour faire un retour sur la discussion budgétaire et nous proposer ou proposer aux Bisontins un investissement hors de proportions d'ailleurs avec la DSU dont nous disposerons, je l'espère ! C'est vrai, et Joseph PINARD le disait tout à l'heure, vous n'avez pas souhaité voter ce texte de la DSU mais vous êtes d'accord pour qu'on la dépense tout de suite ; mais cela c'est une autre affaire ! Je rappelle simplement ce que j'ai entendu tout à l'heure : dans DSU il y a Dotation de Solidarité Urbaine mais cela n'a rien à voir du tout ni avec la politique sociale, ni avec la politique culturelle, ni avec quoi que ce soit. Il n'y a pas une affectation particulière obligatoire pour cette DSU.

Je dois rappeler simplement aux collègues qui ne sont pas très au fait que dans la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui représente en gros 180 MF pour notre ville, nous avons déjà un certain nombre de lignes parmi lesquelles il y a une dotation ville-centre, c'est une dotation spéciale qui est

réservée aux villes comme Besançon qui sont des villes-centres, cela représente 3 ou 4 MF par an et a été mis en place à l'intérieur de la DGF à une certaine période où nous, villes-centres, avons rouspété un peu plus fort que d'habitude pour solliciter une dotation spéciale de l'Etat, comme les villes thermales, les villes touristiques qui bénéficient de dotation particulière. Donc il y a dans ce pot commun de quelque 60 milliards pour les communes et plus de 80 milliards pour communes et départements de l'ensemble du pays, une distribution qui est faite jusqu'à présent en fonction d'une certaine péréquation. On va inclure dans la même enveloppe une petite dotation spéciale de solidarité urbaine qui représente 400 millions à se partager pour la première année et 1 milliard au cours de la troisième année, donc en période normale, ce sera 1 milliard à se répartir entre villes qu'on a qualifiées de pauvres. En fait, ces villes seront bénéficiaires parce qu'elles ont un potentiel fiscal inférieur à la moyenne du potentiel fiscal inférieur à la moyenne du potentiel fiscal des communes de plus de 10 000 habitants, donc la Ville de Besançon se trouve en dessous, on corrige cela d'ailleurs un peu par l'effort fiscal c'est plus compliqué que cela, mais en gros c'est cela, puis deuxièmement on a choisi un deuxième critère qui est la proportion de logements sociaux dans la commune par rapport à la population et pour les communes de plus de 10 000 habitants, cette proportion est de 11 %. Nous arrivons nous à 12,8 % donc nous sommes à la fois au-dessus pour le nombre de logements sociaux et en dessous pour le potentiel fiscal. Donc on va bénéficier de ce qui ne sera pas distribué à d'autres communes dites riches ; certaines vont voir leur progression DGF légèrement diminuer pour récupérer ces 400 MF en 1991 qu'on redistribue comme cela.

Voilà le système de la DSU, c'est-à-dire que dans notre DGF, pas de cette année puisque c'est déjà pratiquement fait, mais de 1992, il y aura une ligne en plus qui sera DSU. En 1991, ce sera 3 100 000 F selon le rapporteur que j'ai vu récemment, la deuxième année nous aurons 5 400 000 F et la troisième, donc en période de croisière, 7 800 000 F si tout s'arrange bien à la deuxième lecture. Donc on aura une DGF qui aura un petit peu augmenté de 3 100 000 F, sur 180 000 000 F cela ne fait même pas 2 %, et qui arrivera en période complète à 7 800 000 F, sur 180 000 000 F, cela fera 200 000 000 F, à ce moment-là donc on aura un peu plus de DGF. C'est donc une recette qui va tomber dans le pot commun de la DGF et qui servira comme recettes dans les budgets que nous serons appelés à établir encore pendant un certain nombre d'années, c'est tout.

On ne peut donc pas aujourd'hui prévoir un auditorium Monsieur le Député dont le prix est en gros entre 40 000 F et 50 000 F la place, c'est-à-dire que si nous voulons un auditorium de l'ordre de 2 000 places, il faut mettre 100 000 000 F, je dis bien 100 000 000 F. Si vous voulez les amortir avec même 7 000 000 F par an en tarif plein, j'aime autant vous dire qu'il faudra un certain temps, plus les intérêts et tout cela. Alors je eux bien qu'il y ait un problème auditorium, salles de spectacles, de rock, de jazz, de tout ce que vous voulez, je sais ce n'est pas la première fois que nous en parlons, mais je ne pense pas que la DSU soit l'occasion de dire qu'on va investir dans un tel projet, pas plus d'ailleurs que cela n'ira dans les DSQ, aux services sociaux ou culturels, etc. Il y aura une recette supplémentaire cette année qui ira à un budget supplémentaire que nous vous présenterons. Il y aura peut-être aussi une recette complémentaire sur les impôts locaux qui reviendra, mais tout cela fera partie donc du budget supplémentaire. Merci, Monsieur le Député de m'avoir donné l'occasion d'expliquer grosso modo ce qu'est la DSU.

Dont acte.